
DECRET N° 2018/076 **DU** 29 JAN 2018
 portant nomination du Président du Conseil de Direction du General
 Certificate of Education Board (G.C.E. Board).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/ 10 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 93/172 du 1^{er} juillet 1993 portant création du General Certificate of Education Board, modifié par le décret n° 97/045 du 05 mars 1997 ;
- Vu** le décret n° 95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'enseignement secondaire, modifié par le décret n° 97/046 du 05 mars 1997 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu** l'Arrêté n° 112/CAB/PM du 12 octobre 1993 portant organisation administrative et financière du General Certificate of Education Board,

DECRETE :

Article 1^{er}.- **Monsieur TAMBO LEKE IVO** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil de Direction du General Certificate of Education Board (G.C.E. Board).

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 29 JAN 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA